

**COMMUNE DE
FERRIERES-SUR-SICHON**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2025

Présents : M. Jean-François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. Michel GOLLIARDON, M. Dominique BENOIT, M. Daniel GITENAY, Mme Muriel BARTASSOT, M. André MY, M. Mickael KIBLER, Mme Annette COGNET, Mme Elaine COGNET, M. Jean-Marcel LAZZERINI

Avait donné pouvoir : M. Michel GOLLIARDON à M. Sébastien BARRAUD, M. Olivier POIZAT à Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Thomas MOULINOX à Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOX

Secrétaire de séance : Mme Annette COGNET.

**1 – DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
POUR LE PROJET DE LA MAISON PARTAGEE**

Une demande de subvention pour la réhabilitation de friches concernant le projet de la maison partagée a été proposée au conseil municipal.

Une délibération de l'organe délibérant donnant l'autorisation au maire de Ferrières-sur-Sichon Monsieur Jean-François CHAUFFRIAS de solliciter la demande de subvention pour le projet de la maison partagée et de signer la convention financière le cas échéant.

Ce projet d'aménagement est estimé à un million d'euros avec une demande de subvention à hauteur de 350000 €.

Des entretiens préalables obligatoires ont été réalisés avec Monsieur Billet le 28 /04/2025 et le 27/05/2025 confirmant l'éligibilité de cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté :

12 votes pour

3 votes contre

2- ARBITRAGE DU PERSONNEL DE L'ECOLE, CONTRATS , MODIFICATIONS, REVISIONS

Madame Morgane Delplanque a souhaité rompre son contrat en faisant une demande de rupture conventionnelle qui lui a été refusée. Une mise en disponibilité a été mise en place pour une durée de 5 ans renouvelable 1 fois à condition d'avoir travaillé entre les deux. Sa mise en disponibilité doit être renouvelée tous les ans à sa demande et prend effet au 1^{er} septembre 2025.

Le contrat d'Adeline Mondière ne sera pas reconduit et prendra fin au 31/08/2025.

Avec le départ de Morgane Delplanque et celui d'Adeline Mondière, 1 seul contrat serait envisageable.

Eline Giré envisage de passer le concours d'ATSEM en octobre 2025.

3 – DELIBERATION CONCERNANT LE RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

La commune de Ferrières-sur-Sichon a lancé une consultation en procédure pour des travaux concernant l'aménagement de la place de la poste.

Trois entreprises ont postulé :

- Colas
- Eiffage
- LTA

La prestation a prévu un lot unique.

Une présentation du rapport d'analyse des offres a été faite.

La commission de marché s'est réunie le mardi 3 juin 2025 composée de :

- M. Michel GOLLIARDON
- M. André MY
- M. Thomas MOULINOX
-

A l'issue de la présentation de l'analyse la Commission a décidé de donner un avis favorable pour retenir l'offre de LTA(SAS Les Travaux de l'Allier 21 rue Jean Jaurès 03300 Cusset pour un montant de 205767.50€ .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté :

12 votes pour

2 Abstentions

1 contre

AFFAIRES DIVERSES

Un contrôle de l'éclairage du stade a été effectué en présence de Monsieur Dominique Benoit et validé pour une durée de 2 ans.

Suggestion de l'entretien des lampadaires se renseigner du coût

Une campagne anti-gaspillage est prévue Au Vernet le mercredi 11 juin 2025 à 14h30 la présence d'un élu serait la bienvenue.

Le PV de sécurité de la salle des fêtes a donné un avis défavorable.

Obligation de mettre en place un système d'alarme.

Prochain conseil municipal le mercredi 4 JUILLET 2025 à 19 heures.

Vu le Maire,
Jean-François CHAUFFRIAS

